



DECLARATION ou DEMANDE D'AUTORISATION DE CUMUL D'ACTIVITES Au titre de l'année universitaire ----/----

En application du décret n° 2017-105 du 27 janvier 2017 portant réglementation des cumuls d'activités

Personnel : [ ] BIATSS [ ] Enseignant [ ] Titulaire [ ] Contractuel [ ] CDD [ ] CDI

NOM :
PRÉNOM :
Composante d'affectation/Laboratoire :
Corps :

ENSEIGNANTS-CHERCHEURS / ATER / DOCTORANTS CONTRACTUELS/ ENSEIGNANTS 2ND DEGRE
PERSONNELS BIATSS
Service statutaire assuré : [ ] éq. TD
Décharge : [ ] oui [ ] non
PEDR : [ ] oui [ ] non
Travail à temps plein [ ]
Travail à temps partiel [ ] Quotité :
Travail à temps incomplet [ ] Quotité :

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE ENVISAGEE

Identité de l'employeur secondaire (développer les sigles) :
Adresse (rue, code postal, ville) :
S'agit-il : [ ] d'un organisme public ? [ ] d'un organisme privé ?
[ ] Je reconnais avoir informé mon employeur secondaire de mon activité principale.

S'agit-il d'une création, reprise ou poursuite d'entreprise ? [ ] Oui [ ] Non
S'agit-il d'une société créée sous le régime micro-social (auto-entreprise par exemple ?) [ ] Oui [ ] Non
Objet social (type d'activités) :.....secteur/ branche d'activités :.....

Nature de l'activité accessoire:
[ ] Enseignement [ ] Recherche [ ] Expertise [ ] Formation personnels [ ] Jury concours [ ] Autres
Précisez l'objet de la demande:
Nombre d'heures : .....H hebdomadaires/ ou .....H mensuelles/ ou .....H annuelles.
Période pendant laquelle s'exercera l'activité accessoire : du .....au.....
Heures prises sur : [ ] Congés [ ] ATT
(L'activité secondaire doit être obligatoirement exercée en dehors du temps de travail : joindre le planning ou tout document permettant d'attester des modalités d'organisation du temps de travail ou un état prévisionnel des services pour les Enseignants-Chercheurs.
Conditions de rémunération de l'activité: taux horaire =...../ ou montant mensuel (salaire)= ...../ ou annuel (indemnité).....
Montant total de cette rémunération : .....
Autres demandes d'autorisation de cumul d'activités au cours de l'année universitaire ? [ ] oui [ ] non
Remis au supérieur hiérarchique direct (chef de service) le ..... à .....
Signature de l'agent:

## VALIDATION DE LA DEMANDE

Partie réservée au supérieur hiérarchique direct

Demande reçue le.....

Je soussigné(e).....  
(Fonctions).....

Donne un avis

FAVORABLE

DEFAVORABLE

L'activité accessoire sollicitée est  COMPATIBLE  NON COMPATIBLE  
avec l'exercice des fonctions principales (organisation temps de travail).

L'activité sollicitée ne porte pas atteinte au fonctionnement normal, à l'indépendance ou à la neutralité du service exercé à titre principal ?  oui  non

le..... Signature :

Partie réservée au Directeur ou SG de composante

Demande reçue le.....

Je soussigné(e).....  
(Fonctions).....

Donne un avis

FAVORABLE

DEFAVORABLE

Transmis à la Direction des Ressources Humaines et du Dialogue Social de l'Université de Nantes,  
le..... Signature :

### Cadre réservé à la Direction des Ressources Humaines et du Dialogue Social

La DRHDS accuse réception de la demande de cumul d'activités formulée ci-dessus :

A Nantes, le .....

Cachet

Observations DRHDS sur la déclaration ou demande de cumul d'activités :

DECISION DU PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE NANTES

NANTES, le

AUTORISATION ACCORDEE

AUTORISATION REFUSEE- Motif du refus :

### VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Si vous estimez que la décision prise par l'administration est contestable, vous pouvez former :

- soit un recours gracieux qu'il vous appartient d'adresser à l'auteur de la décision ;
- soit un recours hiérarchique devant M. le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ;
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent ;

Le recours gracieux et le recours hiérarchique peuvent être faits sans condition de délais.

En revanche, le recours contentieux doit intervenir dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision.

Toutefois, si vous souhaitez conserver la possibilité de former un recours contentieux en cas de rejet du recours gracieux ou du recours hiérarchique, vous devrez avoir introduit ce recours gracieux ou hiérarchique dans le délai sus-indiqué du recours contentieux.

Le recours contentieux devra alors être introduit dans un délai de deux mois à compter de la décision intervenue sur ledit recours gracieux ou hiérarchique.

Cette décision peut être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).

Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite intervient dans un délai de deux mois après la décision implicite, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.